

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018

Excusés : Christine SGARD (procuration à Philippe NOEL), Jean-Luc BOUTIN (procuration à Gilbert MANGIN), Jean-Pierre ROUSSEL (procuration à Marie-Claude BLAEVOET), Philippe FRANTZ (procuration à Isabelle GEHIN), Gilles PIERRE (procuration à Gérard TALIELTI)

Secrétaire de séance : Patricia VANCON

Approbation du Conseil Municipal du 28/05/2018 : Voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- SICLI : extincteurs groupe scolaire : 1106.40 €
- SICLI : RIA salle polyvalente : 509.81 €
- BIG MAT : burineur : 696.59 €
- VIRY BATIMENT : maçonnerie ancienne cure : 10 778.41 €
- DOCU SIGN : signature électronique : 129.60 €
- ROLLOT Dominique : travaux toiture ancienne cure : 16 946.88 €
- PEDUZZI VRD : compteurs station : 3 144.00 €

DIA 2ème Trimestre 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le registre des DIA du 2ème Trimestre 2018.

Facturation aux associations raonnaises :

Afin de satisfaire à la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les différentes facturations aux associations :

- Location salles : gratuité
- Casse ou perte de vaisselle : selon tarif de remplacement ou de remise en état
- Main d'œuvre : 19 € / heure
- Location chapiteaux : 30 € pour un chapiteau et 50 € pour deux chapiteaux.

Voté à l'unanimité.

Adhésion au service « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 54 en partenariat avec l'AMV 88 et nomination d'un délégué à la protection des données :

Le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles est entré en vigueur depuis le 25/05/2018 et est donc devenu obligatoire. Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales et l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission est intéressante.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle en partenariat avec l'Association des Maires des Vosges. Il serait mis à la disposition de la commune un délégué à la protection des données.

Le coût de ce service sera de 0.057 % de la masse salariale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention et à désigner le délégué à la protection des données.

Voté à l'unanimité.

Prise en charge cartes de transport scolaire :

A compter de la rentrée scolaire 2018/2019, les vignettes de transport scolaire sont supprimées. Elles sont remplacées par des cartes de transport scolaire que les familles doivent payer en ligne sur le site de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité du coût de cette carte de transport (90 €) pour l'ensemble des collégiens (à noter que le surcoût de 90 € en cas d'inscription en retard ne sera pas remboursé). Le SIVOM remboursera ensuite la commune sur présentation d'un état récapitulatif.

Voté à l'unanimité.

Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui semble nécessaire de créer un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité aux services techniques pendant la période estivale et propose de recruter un agent à compter du 16 Juillet jusqu'au 31 Août au grade d'adjoint technique échelon 1 35/35^{ème}.

Voté à l'unanimité.

Tarif des affouages vendus à la Sàrl BLAUDEZ DUC :

La société BLAUDEZ DUC se propose de reprendre les invendus de lots d'affouages à 10 € le stère.

Voté à l'unanimité.

Convention de partenariat entre la municipalité et l'association Au Fil de la Niche :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention qui lie la municipalité à l'Association Au Fil de la Niche concernant les publicités. Celle-ci s'engage à reverser à la municipalité tous les règlements correspondant à la facturation initiale des publicités.

Voté à l'unanimité.

Refacturation charges de chauffage des Appartements de la Racine :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les calculs de répartition de chauffage des deux appartements de la Racine comme suit :

- Monsieur Mickaël TALIESSI : la commune est redevable 282.29 €
- Madame Evelyne GUERITOT : la commune est redevable de 21.63 €

Voté à l'unanimité.

Montant des acomptes sur charges de chauffage des appartements de la Racine :

Au vu de la répartition calculée ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les acomptes sur charges de chauffage des appartements de la Racine à compter du 01 Août comme suit :

- Monsieur Mickaël TALIESSI : 40 € / mois
- Madame Evelyne GUERITOT : 60 € / mois

Voté à l'unanimité.

Approbation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et du Programme Annuel de Prévention :

La commune s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de Gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir les approuver.

Voté à l'unanimité.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre du litige opposant la Commune à la SMACL :

Dans le cadre du litige opposant la Commune à la SMACL, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal à bien vouloir l'autoriser à ester en justice.

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Maison des Assistantes Maternelles : Monsieur le Maire indique qu'il a déjà reçu plusieurs candidatures.
- Monsieur le Maire effectue un récapitulatif de la dernière réunion de la CAE.
- Le bail de chasse arrive à terme en 2019, les chasseurs vont prochainement travailler sur la proposition du nouveau d'ici la fin de l'année.
- La mise en place de la fibre optique a pris du retard ; les études préliminaires à ces travaux débiteront à partir du 09 Juillet 2018 par l'entreprise Cotel Réseaux.
- Monsieur ESTEVENY de la Chambre d'Agriculture des Vosges doit prochainement élaborer une convention pour l'élevage de poules de Mme et Mr Noël MATHIEU afin de mettre fin à un conflit qui les oppose à leurs voisins.
- Monsieur ROSENTHAL, inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, s'est rendu sur place pour constater et faire déplacer définitivement le dépôt de fumier actuel de Monsieur Laurent CLAUDON.
- Le poste EDF des Trayes sera remplacé en automne.
- Pour des raisons de sécurité, la plaque commémorative de Monsieur Pierre MATHIEU sera déplacée en face, sur la maison appartenant à Madame et Monsieur LAUDE.
- Les travaux relatifs au déménagement de la garderie périscolaire du Chalet du Bexy au Groupe Scolaire seront effectués pendant les vacances scolaires de Juillet/Août.
- Une grosse interrogation se pose quant à la pérennité des différentes sessions de notre centre aéré en termes d'effectifs.
- Les travaux de voirie sont en cours, c'est l'entreprise COLAS qui a été retenue pour effectuer cette mission.
- L'entreprise PEDUZZI va entreprendre dans les prochains jours la pose de compteurs avec vannes de sectorisation dans le cadre de travaux programmés dans le budget d'eau.
- Pour les travaux de la cure, une question se pose pour l'état de planchers. La commission bâtiments se réunira le 19 Juillet.



Philippe NOEL
MAIRE